

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N° 2021-55**

De la commune de VAULNAVEYS LE BAS

Séance du 24 novembre 2021

Nombre de conseillers	
En exercice	15
Présents	14
Votants	15
Absents	0
Exclus	0

L'an deux mille vingt et un, le vingt-quatre du mois de novembre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Vaulnaveys-le-Bas, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances sous la présidence de M. GAUTHIER Jean-Marc, Maire.

**Étaient présents :** GAUTHIER Jean-Marc, Maire, MARGAT Gilles, 1<sup>er</sup> Adjoint, VASSEUR Jeannine, DEMAY OUVAROFF Claudine, SCOTTI Serge, STRIPPOLI Sérenella FARDELLI Patrick, BRETAUDEAU Martine, PONGI Martine, ROYET Patrick, NAVARI Didier, HUET Emmanuel, DE OLIVEIRA Elodie, RATEL Sovellen.

**Pouvoirs :** RECHE Laëtitia à NAVARI Didier

**Absents :** néant

**Secrétaire :** Mme STRIPPOLI Sérenella

Date de convocation :  
16/11/2021

Date d'affichage :  
16/11/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les conditions de location de la salle Guillot. Les locations des salles sont réservées uniquement aux habitants de la commune pour des réunions à caractère familial.

Il propose de revoir les tarifs et conditions :

**\* Salle Polyvalente :**

Pour le week-end (8h à 2h) :

- . Caution ..... 800 €
- . Caution nettoyage ..... 100 €
- . **Location aux habitants :..... 320 €**

**\* Salle Guillot**

Pour le week-end (9h à 21h) :

- . Caution ..... 500 €
- . Caution nettoyage ..... 100 €
- . **Location ..... 150 €**

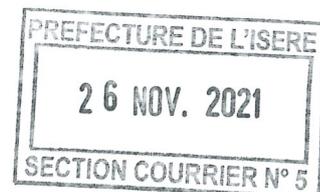
**\* Ancienne école de Montchaffrey**

Pour le week-end (9h à 21h)

- . Caution ..... 500 €
- . Caution nettoyage ..... 100 €
- . **Location le week-end..... 120 €**

**OBJET**

LOCATION DES  
SALLES  
COMMUNALES  
AU  
1<sup>er</sup> décembre 2021



Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Préfecture de Grenoble  
le 26/11/21  
et publication ou notification du  
26/11/21

**Le Maire,  
GAUTHIER Jean-Marc**

COMMUNE

VAULNAVEYS-LE-BAS

D'autre part, un chèque supplémentaire de 100 € sera demandé en plus de la caution. Ce chèque sera encaissé si les salles ne sont pas rendues dans l'état où elles ont été données (Tables et chaises nettoyées et rangées, sanitaires et sol propres) et sera destiné à régler une société de nettoyage.

Le règlement élaboré pour chaque salle sera remis à chaque utilisateur.

Les associations dont le siège social se trouve sur la Commune de Vaulnaveys-le-Bas pourront utiliser les salles gratuitement.

**Sous location** : Il est formellement interdit au bénéficiaire de céder la salle à une autre personne ou association ou d'y organiser une manifestation avec une entrée payante.

Pour toutes les demandes formulées et déjà acceptées pour ces salles communales, les anciennes conditions resteront en vigueur.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ces nouvelles propositions qui seront appliquées à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021

Fait et délibéré en séance, les, jour, mois et an susdits,  
Les membres ont signé au registre  
Pour expédition conforme.

A VAULNAVEYS LE BAS, le 24 Novembre 2021

Le Maire,  
GAUTHIER Jean-Marc

